

Séance du 28.09.2023

Edilité

Le CC délivre et traite

- 5 autorisations de construire
- 2 annonces de panneaux solaires
- 1 demande de renseignements

Conseil général : nomination

En séance du 31.08.2023, le CC prenait note de la démission de M. Giuseppe Renda du conseil général.

Conformément à l'article 211, alinéa 2, de la Loi sur les droits politiques du 13 mai 2004, un délai de 20 jours a été imparti au PS d'Ayent pour présenter une nouvelle candidature.

Le PS d'Ayent propose Mme Natasha Constantin comme nouveau membre du Conseil général.

Le CC accepte la nomination de Mme Natasha Constantin.

Autorisation d'exploiter

Conformément à la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées (LHR), le CC délivre une autorisation d'exploiter à Mme Savannah Fardel pour le Jojo's Thai (Anzère).

Demande de dérogation pour travaux bruyants

Le CC prend connaissance d'une demande de dérogation à l'article 20 du règlement de Police de l'entreprise Probatec Sàrl pour des travaux sur la parcelle n° 2292 durant la saison d'hiver.

Le CC autorise la dérogation, à l'exception des périodes du 23.12.2023 au 08.01.2024 et du 10.02.2024 au 24.02.2024.

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 15'295.00 (4 dossiers).

Séance du 12.10.2023

Budget 2024

Le CC valide le budget 2024 qui sera soumis au conseil général.

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2022	Budget 2023	Budget 2024
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	22 581 908,42	22 923 360,00	23 269 041,00
Revenus financiers	+ CHF	24 959 390,85	24 606 943,00	25 472 998,00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	2 377 482,43	1 683 583,00	2 203 957,00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	2 377 482,43	1 683 583,00	2 203 957,00
Amortissements planifiés	- CHF	1 852 021,85	2 312 000,00	2 502 000,00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	107 401,89	5 700,00	42 000,00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	297 466,36	791 100,00	949 105,00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	-
Excédent de revenus	= CHF	715 525,05	156 983,00	609 062,00
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	5 167 219,90	4 631 500,00	5 778 688,00
Recettes	- CHF	784 536,90	196 000,00	274 000,00
Investissements nets	= CHF	4 382 683,00	4 435 500,00	5 504 688,00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	2 377 482,43	1 683 583,00	2 203 957,00
Investissements nets	- CHF	4 382 683,00	4 435 500,00	5 504 688,00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	2 005 200,57	2 751 917,00	3 300 731,00
Excédent de financement	= CHF	-	-	-

Projet Agglo (PA5)

Le projet d'agglomération de 5e génération (PA5) a démarré et le CoTech s'est réuni pour un premier atelier.

Le but était d'établir un premier inventaire des intentions de mesures infrastructurelles liées à la mobilité que l'agglomération pourrait présenter à la Confédération afin d'obtenir un subventionnement dans le cadre du PA5.

La réalisation des projets inscrits au PA5 est appelée à intervenir sur la période 2028-2032 (priorité A) voire 2032-2036 (priorité B). Par ailleurs, la prise en compte des projets en priorité A dans le PA5 suppose que les mesures soient prêtes à être réalisées durant le délai imparti. Un critère important pour un accueil favorable des mesures par la Confédération est que celles-ci s'inscrivent clairement dans une stratégie et une vision sectorielle et globale de la mobilité.

Le dépôt du PA5 est prévu à Berne le 31 mars 2025.

Le CC prend connaissance des différents projets très hétérogènes en termes de taille, d'impact et d'investissement. Il fixe une hiérarchisation des différents projets.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 5 autorisations de construire
- 1 annonce de panneaux solaires
- 1 préavis pour le service cantonal des constructions

Torrents : analyse des dangers hydrologiques

Depuis 2019, des travaux de protection contre les crues ont été réalisés dans différents torrents de la commune.

Sur la base des directives de l'Etat du Valais et du Service des Dangers Naturels, la commune doit actualiser les données numériques et la carte des dangers naturels sur le SIT du canton du Valais.

Cette actualisation des dangers après travaux réalisés doit faire l'objet d'une mise à l'enquête. Le CC attribue ce travail au bureau IDEALP SA pour le montant de Fr. 62'065.80 TTC.

Ce travail est subventionné à 90 % par l'Etat du Valais.

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 16'638.00 (5 dossiers).

Subvention achat vélo électrique

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques pour la période du 11.09.2023 au 02.10.2023. Le montant de subvention se monte à Fr. 1'692.20.

Le montant versé pour 2023 se monte à Fr. 17'544.25.

Séance du 26.10.2023

Règlement taxe de séjour forfaitaire

En 2023, un propriétaire de résidence secondaire a fait recours auprès du canton du Valais contre le calcul des UPM. L'Etat du Valais a accepté ce recours. La méthode de calcul actuelle doit être adaptée.

Le CC valide la nouvelle méthode de calcul des taxes de séjours forfaitaires. Le règlement sera modifié en conséquence et présenté au conseil général pour validation.

Edilité

Le CC délivre et traite

- 2 autorisations de construire
- 5 annonces de panneaux solaires
- 2 préavis pour le service cantonal des constructions
- 2 demandes de renseignements

Subventions énergie

En vertu du règlement communal relatif aux mesures d'encouragement pour l'utilisation rationnelle de l'énergie et pour la promotion des énergies renouvelables, le CC décide d'attribuer des subventions pour un montant de Fr. 24'688.00 (10 dossiers).

Subvention achat vélo électrique

Le CC prend connaissance des demandes d'aide au financement pour l'achat de vélos électriques pour la période du 01.10.2023 au 18.10.2023. Le montant de subvention se monte à Fr. 1'741.70.

Le montant versé pour 2021 se monte à Fr. 19'285.95.

Séance du 09.11.2023

Bourgeoisie

Le CB décide de convoquer une assemblée primaire bourgeoise le 18.12.2023 à 19h30 à la salle de gym de St-Romain.

L'assemblée devra se prononcer sur la constitution de la commission bourgeoise et sur l'adhésion de la bourgeoisie au triage forestier du Cône de Thyon.

Anzère Spa & Wellness SA

ASW SA a bénéficié d'une limite de crédit en compte-courant de Fr. 500'000.00 cautionnée par la commune. Cet argent est utilisé pour pallier au manque de liquidité, durant les périodes où il y a moins d'encaissements.

Ce crédit avait une durée limitée de 10 ans qui est arrivée à échéance le 08.05.2023.

Le CC accepte la demande d'ASW SA et accorde un nouveau cautionnement solidaire d'une ligne de crédit d'un montant de Fr. 300'000.00 sans amortissement.

Cette demande n'est pas soumise au conseil général puisque le montant du cautionnement ne dépasse pas le 5 % des recettes brutes du dernier exercice (article 17 LCo).